MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 22 MAI 2024 A 19 H 30

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Vallières-sur-Fier s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil après convocation légale, sous la présidence de M. Ravoire François, Maire.

Présents : RAVOIRE François, BARRIOZ Lydie, BELLEMIN Colette, BERAUD François, BLANC David, BLOUET Christine, COCHET Simone, GALLET Angélique, LE BOURGEOIS Sophie, LEGOUHY Valérie, LE MARIÉ Suzette, LONGIN Jérémy, MEGRET Yannick, PAILLE Françoise, PETRIER Pierre, PIGNOL Jocelyne ROBBE Pierre, ROUPIOZ Gilbert, THOMÉ Bernard, TOURVIEILLE Stéphane, VIGNOUD Sophie,

Absents excusés : CHAPPEL Brian, DERRIEN Patrice, (procuration donnée à F. RAVOIRE), VIOLLET Philippe

Absents : BRUYERE Franck, GERLAND Agnès, PIETTE Alison

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Sophie LE BOURGEOIS

ORDRE DU JOUR

- Subvention aux associations 2024
- Subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire du Centre pour la participation d'une classe de l'école du centre aux jeux paralympiques – Dispositif Ma Classe aux Jeux
- Subvention exceptionnelle à l'association Arts et Loisirs pour la fête du Village
- Régularisations foncières route de Verlioz : acquisition de parcelles 289 B n° 2340 et 2342 à la Copro de l'IMM Sur les Marais B 629

Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 avril 2024

Ne faisant aucune remarque le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° DEL_2024_050
OBJET : Subventions aux associations et au CCAS – année 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les subventions à attribuer au titre de l'année 2024.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE les subventions à attribuer au titre de l'année 2024 suivant la liste annexée à la présente délibération.

Associations	Montant
Compte 65748	
Associations Vallières sur Fier	
A.P.E des écoles Val de Fier/Versonnex	300.00
A.P.E. Des écoles Vallières	300.00
Club de l'Amitié	300.00
Club des Gens Heureux	300.00
Coopérative scolaire USEP de Vallières (10 classes x 315 €)	3 150.00
Coopérative scolaire de Val de Fier (3 classes x 315 €)	945.00
Coopérative scolaire USEP de Vallières : sortie de 4 classes (sur présentation de justificatifs)	5 600.00
Associations hors Vallières-sur-Fier	
Réveil Rumillien (fanfare)	300.00
AS Judo Pays de Savoie	500.00
Trail de Saint Eusèbe (sous réserve de la réalisation de la manifestation)	200.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rumilly	200.00
Associations extérieures	
Protection Civile 74	200.00
Handisports	200.00
Mission Locale Jeunes Annécien (MLIBA)	2 000.00
Les Restaurants du Cœur	800.00
LOCOMOTIVE/GRENOBLE	200.00
SEPas IMPOSSIBLE	100.00
CDER	55.00
Compte 657362	
C.C.A.S de Vallières sur Fier	14 022.35

DELIBERATION N° DEL_2024_051
OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire USEP Ecole de Vallières pour la participation d'une classe de l'école du centre aux jeux paralympiques – Dispositif Ma Classe aux Jeux

Après avoir répondu à un appel à manifestation d'intérêt du Ministère de l'Education Nationale pour le dispositif « Ma Classe aux Jeux », le projet présenté par la Directrice de l'Ecole du Centre permettant la participation d'une classe (28 élèves) à une épreuve sportive des jeux paralympiques début septembre 2024 à Paris a été retenu.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, Mme la Directrice sollicite une aide financière exceptionnelle pour participer au frais de séjours qui s'élèvent à environ 10 000 € pour 32 personnes (28 enfants et 4 accompagnateurs) pour la période du 2 au 6 septembre 2024. Il est précisé que 5000 € seront pris en charge par le Ministère de l'Education Nationale, et que les familles participeront en organisant des actions de financement.

Il est proposé de participer à hauteur de 5 € par jour et par enfant, soit une participation totale de 560 €, qui sera versée à la Coopérative Scolaire USEP Ecole de Vallières, sous réserve que les familles participent à hauteur de 20 € minimum par enfant et par jour. Cette aide sera versée après réalisation du séjour et sur présentation de justificatifs.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 560 € à la Coopérative scolaire USEP Ecole de Vallières, pour permettre à une classe de l'école du centre de participer aux jeux paralympiques (dispositif « Ma classe aux Jeux »), sous réserve que les familles participent à hauteur de 20 € minimum par jour et par enfant. Cette aide sera versée après réalisation du séjour et sur présentation de justificatifs.

DELIBERATION N° DEL_2024_052
OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Arts et Loisirs

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par l'association Arts et Loisirs pour l'organisation de la fête du village et notamment le feu d'artifice.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Arts et Loisirs » d'un montant de 1 000 €.

<u>DELIBERATION</u> N° DEL_2024_053
OBJET : Régularisations foncières route de Verlioz : acquisition des parcelles 289 B n° 2340 et 2342 appartenant à la Copro de l'IMM Sur les Marais B 629 « M. JOUBERT Sylvain/Mme KORNIG Sybil, M. LE BOURGEOIS Thomas et Mme FERMENT Flore, et le SIESS»

Après réalisation d'un levé topographique de la route de Verlioz, il a été constaté qu'une partie de la voirie empiétait sur des propriétés privées.

Dans le but de régulariser l'assiette foncière de la route de Verlioz, il convient à la commune de Vallières-sur-Fier d'acquérir ces différentes emprises, et notamment les parcelles 289 B n° 2340 (16 m²) et 2342 (6 m²),soit une superficie totale de 22 m² appartenant à la Copro de l'IMM Sur les Marais B 629 « M. JOUBERT Sylvain/Mme KORNIG Sybil, M. LE BOURGEOIS Thomas et Mme FERMENT Flore, et le SIESS»

Il est précisé que la Copro de l'IMM Sur les Marais B 629 « M. JOUBERT Sylvain/Mme KORNIG Sybil, M. LE BOURGEOIS Thomas et Mme FERMENT Flore, et le SIESS» a accepté de céder cette emprise totale de 22 m² au prix de 20 €/m², soit pour un montant global de 440 €.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition des parcelles 289 B n° 2340 (16 m²) et 2342 (6 m²), d'une superficie totale de 22 m² au prix de 20 €/m² soit un montant global de 440 € à la Copro de l'IMM Sur les Marais B 629 « M. JOUBERT Sylvain/Mme KORNIG Sybil, M. LE BOURGEOIS Thomas et Mme FERMENT Flore, et le SIESS».

PRECISE que les frais de notaires seront à la charge de la commune.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout documents afférents à cette opération

DECISIONS DU MAIRE

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

	Montant HT
Extension parking école du Val – COLAS France	27 616,28
Caniveau grille Survent – COLAS France	5 178,50
Reprise plateau RD 14 / RD 31 Saint André - COLAS France	28 126,00
Restauration porte stratifiée au local des vestiaires foot – AGENCEMENT GENAND	2 872,00
Animation marché du 10 mai - ORCHESTRE Sandrine et David	287,50
Changement porte WC publics – PROTECSAN	5 040,39
Rénovation éclairage public dans le cadre du fonds verts	25 161,63
Pose de sol vinyl accueil et bureaux de la mairie – AGENCEMENT GENAND	14 624,00
Pose et fourniture d'une porte d'entrée pour la mairie – AGENCEMENT GENAND	8 169.80
Aménagement bureau du maire et secrétaire générale – BELLONI	22 720,00
Panneaux signalisation – GIROD MEDIAS	9 853,92

Divers :

- Le Conseil Municipal a tiré au sort les électeurs pour élaborer la liste des jurés d'assises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire,
François RAVOIRE

La secrétaire de séance
Sophie LE BOURGEOIS